

## PROCÈS-VERBAL

**Présidence : Michel CALLOT.**

**Membres présents :**

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

**Assistent également à la réunion :**

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; François **LEGOEDEC**, stagiaire Présidence.

**Excusé :**

Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président.

## Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT .....	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DES 21 ET 28 JUILLET 2022 .....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES .....	3
1.	Statistiques .....	3
2.	Résultats .....	4
3.	Événements .....	5
4.	UCI/UEC .....	5
5.	Activité fédérale .....	6
6.	Ressources humaines .....	6
7.	Point informatique .....	6
IV.	INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL.....	8
1.	Président de la LNC.....	8
2.	Directeur technique national .....	9
V.	RÉFORME DES LICENCES ET DE L'ACTIVITÉ.....	10
VI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION .....	10
VII.	COMMISSIONS.....	12
1.	Route .....	12
2.	Pumptrack .....	15
3.	Cyclo-cross.....	15
4.	Jeunesse .....	15
VIII.	FINANCES.....	15
IX.	POINT PARIS 2024.....	17
X.	RÉUNION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DES COMITÉS RÉGIONAUX DES 14 ET 15 SEPTEMBRE . .....	17
XI.	ÉPREUVES OFFICIELLES .....	18
XII.	QUESTIONS DIVERSES.....	18

## **I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il fait part du décès de Madame PERPIGNAN, épouse de Monsieur PERPIGNAN, arbitre émérite de la FFC et ancien Secrétaire général du Comité d'Aquitaine. Le Bureau Exécutif lui adresse ses sincères condoléances.

## **II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DES 21 ET 28 JUILLET 2022**

*Les procès-verbaux des réunions du Bureau Exécutif des 21 et 28 juillet 2022 sont approuvés à l'unanimité.*

## **III. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **1. Statistiques**

Yannick POUÉY annonce que le nombre de licenciés s'élève à 109 499 au 31 août 2022, soit une progression de 7,70 % par rapport au 31 août 2021 (+7 826 licenciés).

Cette progression donne à voir l'excellente capacité de rebond des clubs après deux années de crise sanitaire : leur mobilisation a été pour le moins remarquable.

Parmi les comités métropolitains, cinq connaissent une hausse de plus de 10 % (Grand Est ; Hauts-de-France ; Nouvelle-Aquitaine ; Occitanie et Pays de la Loire).

Tous les Comités ultramarins sont en hausse — progression significative de la Guyane et de Mayotte —, excepté Tahiti et la Nouvelle-Calédonie.

Les effectifs féminins représentent 11,67 % des licenciés.

Toutes les activités sont en hausse :

- Cyclisme dit traditionnel : +8,02 % ;
- VTT : +7,28 % ;
- BMX : +7,18 % ;
- autres disciplines : +33,77 %. À noter que la Route et le VTT Cyclo-cross sont de nouveau en hausse (respectivement +6,93 % et +5,20 %). De leur côté, l'Enduro et le Freestyle affichent une augmentation de 22,71 % et de 60,84 %.

Tous les blocs de licences ont une évolution positive, à l'exception du bloc Loisirs-Performance.

Avec 2 903 licenciés de plus (dont 619 femmes) les moins de 18 ans sont en nette progression.

La Fédération compte 110 arbitres de plus, dont 73 femmes.

Fabien RAFFOUX indique que le nombre de licenciés s'établit à 109 572 au 7 septembre 2022. À ce jour, 489 dossiers sont toujours en attente de traitement par les Comités Régionaux. Bien que les cotisations aient été réglées, plusieurs dossiers ne peuvent être validés en raison de l'absence de pièces justificatives. Il conviendrait de statuer sur la suite à donner à ces demandes d'adhésion, notamment en ce qui concerne la participation aux compétitions.

Yannick POUHEY indique que le Siège fédéral traitera de manière systémique les dossiers en attente administrative.

Fabien RAFFOUX évoque la nouvelle saison et annonce que 82 licences ont été validées pour 2023 après une semaine d'activité et que 1 758 dossiers sont en attente de traitement par les clubs. Pour l'heure, ces statistiques demeurent similaires aux saisons précédentes en dépit d'une ouverture plus restreinte en matière de publics (le renouvellement des majeurs n'est pas encore ouvert). De fait, il semblerait que le changement de nom des licences associé à la réforme n'ait pas affecté les adhésions.

Gilles DA COSTA aborde l'intéressement relatif aux jeunes licenciés et le budget afférent qui s'élève à 200 000 euros. Il conviendra de définir le montant redistribué par tranche de licenciés supplémentaires. Pour rappel, une tranche se compose de cinq licenciés.

Le Président remercie Fabien RAFFOUX et son équipe qui ont œuvré efficacement à la mise en œuvre digitale de la réforme des licences, sujet particulièrement complexe.

## **2. Résultats**

Le Président souligne l'été extraordinairement riche en médailles remportées lors des événements internationaux suivants :

- Championnats du monde de BMX : médaille de bronze pour Joris DAUDET ;
- Championnat d'Europe : vingt médailles, dont huit médailles d'or ;
- Championnats du monde de VTT : douze médailles dont cinq médailles d'or avec le triplé des descendeurs et le doublé de Pauline FERRAND PRÉVOT avec le XCO.

Ces performances exceptionnelles des Équipes de France ont assurément fait rayonner le cyclisme national durant la période estivale.

À noter également la quatrième place de David GAUDU et la victoire d'étape de Christophe LAPORTE au Tour de France.

En revanche, la nouvelle chute de Julian ALAPHILIPPE lors du Tour d'Espagne demeure une source d'inquiétude, notamment pour les Championnats du monde Route.

### **3. Événements**

Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales et aux relais locaux pour leur travail et leur investissement lors des événements estivaux, tels que le Championnat de France de l'Avenir et le Championnat de France Piste.

S'agissant des Championnats du monde de BMX, les retours ont été extrêmement positifs concernant la réalisation technique des épreuves et de l'ensemble du cadre organisationnel. Ainsi, l'UCI a souligné leur qualité indéniable, tandis que la Ministre des Sports qui était présente a félicité la FFC pour sa capacité à organiser seule un tel événement. Quant au public et aux participants, ils se sont montrés particulièrement enthousiastes durant ces championnats.

Les Championnats du monde de VTT aux Gets ont également constitué une très belle réussite, tant pour les élus locaux que pour le public et les athlètes.

Il est certain que ces beaux succès valident totalement la stratégie de la Fédération en matière d'accueil de grands événements à domicile. Ces événements impulsent une importante dynamique sportive et donnent à voir les compétences avérées de la Fédération en tant qu'organisatrice de grands événements mondiaux.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027 en Haute-Savoie, la délibération publique sur le contrat a été adoptée le 25 juillet 2022 avec une très large majorité (trois voix contre et une abstention). À noter cependant le dépôt d'un recours par des associations écologistes auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Un rendez-vous a été organisé avec la ministre des Sports le 6 septembre 2022 lors duquel la nécessité de construire un vélodrome dans la partie est du territoire national — qui est totalement dépourvue d'un tel équipement sportif — a été largement abordée.

Éric JACOTÉ relate les inquiétudes des stations de ski en raison de la crise de l'énergie qui risque d'affecter le fonctionnement des remontées mécaniques cet hiver ainsi que les événements sportifs prévus à l'été 2023.

Le Président confirme que la période sera probablement assez difficile pour l'événementiel et que l'engagement des collectivités sera plus délicat du fait des augmentations de coûts.

Il annonce que l'UCI a enregistré la candidature de Nice pour la tenue des Championnats du monde de 2025, lesquels seront organisés conjointement avec la Fédération.

### **4. UCI/UEC**

Le Président informe de son rendez-vous aux Gets avec Chris BALL auquel assistait également Éric JACOTÉ. Le nouveau modèle d'attribution et de réalisation des Coupes du monde VTT a été essentiellement évoqué.

Enfin, le travail se poursuit entre l'UCI et la Fédération au sujet du volet héritage de la colline d'Élancourt.

## **5. Activité fédérale**

Le Président évoque la Commission sport au féminin dont il est membre de droit, à l'instar de Xavier JAN, et annonce qu'Alain CLOUET a été désigné comme représentant de la LNC.

S'agissant de la désignation commune LNC et FFC, le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la désignation de Mélanie BRIOT.

*La désignation de Mélanie BRIOT à la Commission sport au féminin est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

Le Président propose au Bureau Exécutif que Marie-Françoise POTEREAU et Marc TILLY représentent la FFC au sein de la Commission sport au féminin.

*La désignation de Marie-Françoise POTEREAU et Marc TILLY en tant que représentante et représentant de la FFC au sein de la Commission sport au féminin est validée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.*

Le Président indique que le Rassemblement des organisateurs de courses cyclistes (ROCC) a désigné Patrice PION et Thierry ADAM, et que l'Association Française des Coureuses Cyclistes (AFCC) a elle nommé Marion CLIGNET et Élisabeth CHEVANNE-BRACHET. Quant à l'association des équipes professionnelles, elle devrait désigner prochainement ses deux représentants. À la suite de cette désignation, une réunion se tiendra en présentiel dans le courant du mois d'octobre.

## **6. Ressources humaines**

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 54,21 ETP (CDD et CDI) au 31 août 2022 et 8 CDD de remplacement et alternantes. Depuis le dernier Bureau Exécutif, la Fédération a enregistré trois départs et aucune entrée. À noter qu'une collaboratrice en CDI ayant réussi son concours dans l'administration publique sera détachée auprès de la FFC en tant que cadre technique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Le prochain CSE aura lieu le 9 septembre 2022. Il traitera principalement du pouvoir d'achat ; du plan d'action relatif à l'égalité femmes-hommes et de la situation de France Cyclisme.

## **7. Point informatique**

Fabien RAFFOUX rappelle que la réforme des licences et de l'activité se découpe en deux phases pour la DSI :

- phase 1 : transformation de la prise de licence ;
- phase 2 : activité.

1— La phase de transformation a trait à la carte d'identité sportive du licencié qui s'affiche dorénavant dans Cicleweb en fonction des catégories sportives choisies sur la licence. En cas de titre temporaire, c'est la catégorie d'équivalence de base qui est indiquée. Quant aux engagements dans une discipline, la correspondance dans la carte d'identité du pratiquant sera utilisée.

S'agissant de la prise de licence par un licencié, il appartient à ce dernier de sélectionner son activité sportive principale (discipline + catégorie/sous-catégorie). Il peut aussi enregistrer des catégories staff. Une fois cette activité principale sélectionnée, il peut consulter les correspondances. Dès que sa licence est validée, le licencié la retrouve sur son espace licencié, accompagnée de sa carte d'identité sportive.

Pour ce qui est des titres temporaires, les éléments sont les suivants :

- le Pass Accueil Jeune est d'ores et déjà actif et reprend les mêmes procédures que celles de l'ancienne licence accueil jeune ;
- le Pass Découverte est en place et s'activera automatiquement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il sera prescriptible par les clubs comme un Pass Accueil Jeune et pourra par conséquent être enregistré par les organisateurs lors de l'inscription sur place. Il pourra également être souscrit en individuel avec un prérequis complémentaire : pour une utilisation immédiate, un certificat médical devra impérativement faire partie des documents dématérialisés (validation à posteriori par les comités, mais le licencié devra communiquer une attestation sur l'honneur spécifiant qu'il s'agit d'un certificat médical correct).

Dans les deux cas, le titre s'active instantanément et peut être utilisé immédiatement.

En ce qui concerne les renouvellements, des préconisations de niveau de licence enregistrée pour chaque licencié 2022 ayant une catégorie sportive (quelle que soit la ligne sur la licence) seront intégrées dans le système à compter de la semaine du 12 septembre 2022. Dès lors, les comités disposeront d'une plus grande flexibilité, car ils pourront consulter et ajuster le « classement minimum » pour l'ouverture prévue le 1<sup>er</sup> octobre.

Cette liste servira de référence pour les statistiques de la saison 2023 et permettra de réaliser un comparatif avec 2022.

2— La phase liée à l'activité concerne le DOE. Le système sera modifié pour permettre d'indiquer les niveaux plafond et plancher. La restitution au niveau de Cicleweb, continuera d'afficher l'ensemble des catégories autorisées (donc entre les deux bornes).

Pour la période de transition (septembre-décembre), la sélection des catégories 2022/2023 sera par conséquent transparente.

Les autres ajustements liés aux codes épreuves seront intégrés en même temps.

S'agissant du calendrier 2023, il importe de définir une catégorie minimum et maximum admissible pour chaque code épreuve.

Yannick POUHEY invite les présidents des Commissions Nationales sportives à définir diligemment les catégories plafond et plancher pour chaque code épreuve. De plus, il sera dorénavant nécessaire de déterminer un code épreuve pour chaque nouvelle manifestation.

Le Président le confirme.

#### **IV. INTERVENTIONS DU PRÉSIDENT DE LA LNC ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL**

##### **1. Président de la LNC**

En préambule, Xavier JAN tient à saluer la remarquable performance de David GAUDU lors du dernier Tour de France.

Pour l'heure, les équipes françaises totalisent 97 victoires, tandis que les coureurs français en totalisent 73.

À l'issue de la dernière édition du Tour de France, l'évolution de l'équipe B&B a été partiellement annoncée. Un complément d'information sera communiqué au mois d'octobre. Ce projet d'un type nouveau, auquel la Mairie de Paris participerait, donne à voir l'importance accordée au vélo, en particulier en ce qui concerne les sujets liés à la mobilité et à l'écologie. S'agissant de ce dernier sujet, il devient de plus en plus prégnant, notamment eu égard aux forts pics caniculaires de l'été 2022 qui ne manqueront pas de se répéter dans les années à venir, affectant ainsi l'organisation générale des événements sportifs. De fait, il importe de mener dès à présent une réflexion approfondie sur ces nouveaux défis et de revoir le modèle actuel des événements.

Gilles DA COSTA partage ces considérations, et souligne que les enjeux environnementaux sont pleinement intégrés dans le projet fédéral et que le travail se poursuit sur ce sujet essentiel. Il suggère que la Fédération et la LNC se rapprochent de l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) afin d'appréhender et de déployer des pistes d'améliorations environnementales, notamment dans l'organisation des événements.

Le Président souscrit totalement à ces propos. Pour autant, il souhaite que le sport soit considéré comme les autres secteurs : il ne doit pas faire l'objet d'un traitement plus sévère au prétexte qu'il bénéficie d'une exposition médiatique plus importante. Le sport doit être considéré de manière juste et équitable, à l'instar des autres univers.

Xavier JAN s'enquiert des retours relatifs au Tour de France féminin et de son impact sur la prise de licences.

Marie-Françoise POTEREAU explique que le Tour de France Féminin a apporté une visibilité positive aux efforts de développement du cyclisme féminin et international entrepris par la Fédération. Les retombées de cet événement sont en cours d'analyse.

Bien que l'encadrement de cet événement ait bénéficié de l'implication précieuse d'une dizaine d'actrices fédérales, telles que Cathy MONCASSIN, il est important que les structures fédérales se renforcent en matière d'accueil pour les prochaines éditions.



Le Président remercie les équipes ayant participé à l'organisation de ce Tour de France féminin dont l'impact sur les prises de licences sera étudié attentivement.

## **2. Directeur technique national**

Christophe MANIN aborde les derniers Championnats du monde de BMX durant lesquels Léa BRINDJONC a décroché le titre de championne du monde Junior et Léo GAROYAN, celui de champion du monde U23. Quant à Joris DAUDET, il a remporté la médaille de bronze en Elite Homme.

Lors des Championnats d'Europe qui se sont tenus à Munich, la France est arrivée première nation en cyclisme, devant l'Allemagne. Cet événement très médiatisé a mis en lumière l'état d'esprit extrêmement positif des athlètes.

S'agissant du Championnat du monde de VTT, la France a remporté douze médailles, dont cinq en or et termine 1<sup>ère</sup> Nation devant la Suisse.

Enfin, lors des Championnats du monde Junior Piste de Tel-Aviv qui ont réuni 311 athlètes et 40 nations, les athlètes français ont décroché quatre médailles d'or, au nombre desquelles figure celle de la paracycliste Heidi GAUGAIN qui est également licenciée à la Fédération Française Handisport (FFH).

S'agissant plus précisément de la FFH, l'arrivée de Gregory SAINT-GENIES en tant que DTN à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 sera l'occasion de relancer le travail collaboratif avec la FFC concernant la mise en place d'une convention.

Le Président note qu'il serait pertinent de reprogrammer à partir du mois de novembre les bilans sous forme d'entretiens des différents Championnats du monde.

Christophe MANIN abonde dans ce sens.

Il évoque la rentrée des Pôles France qui comptent cette année 58 cyclistes (28 dans les Pôles olympiques et 30 dans les Pôles France Jeunes) parmi lesquels figurent 22 filles et 12 athlètes ayant remporté au moins une médaille mondiale ou européenne cet été.

En ce qui concerne la formation Sportive et Citoyenne 2022 composée de plusieurs modules, 177 athlètes sur 204 l'ont achevée (le taux d'échec est de 12 % versus 18 en 2021).

Gilles DA COSTA annonce que Thierry BEDOS a établi un bilan de la campagne ANS et que l'appropriation du fonctionnement de la Commission mise en place s'avère correcte. Cependant, il a été constaté que les dossiers relatifs aux demandes de financement des programmes d'actions présentaient un déficit de « culture projet » en raison de l'absence de logique de référence au projet global fédéral. Une restitution avec la Commission de l'ANS aura lieu le 12 octobre 2022 lors de laquelle des pistes d'amélioration seront émises, notamment en ce qui concerne la formation des agents de développement afin d'améliorer l'accompagnement des Comités Départementaux et des clubs.

Le Président confirme qu'il importe en effet de déployer cet accompagnement afin que les Comités Départementaux et les clubs s'approprient pleinement le projet fédéral.

En conséquence, des propositions dans ce sens seront exposées lors du prochain Bureau Exécutif.

## **V. RÉFORME DES LICENCES ET DE L'ACTIVITÉ**

Le Président adresse tous ses remerciements à l'ensemble des actrices et acteurs ayant contribué à la mise en œuvre de la réforme. Leur implication et leur mobilisation ont été très précieuses sur ce dossier particulièrement complexe.

Yannick POUÉY confirme la qualité du travail effectué par les différentes équipes. Il remercie également le service communication qui s'est attelé durant l'été à la préparation des outils de communication, ainsi que Nicolas ANDRÉ pour son aide efficace concernant la rédaction de la réglementation associée à la nouvelle réforme. Ladite réglementation sera soumise au vote du prochain Conseil Fédéral qui aura lieu les 7 et 8 octobre 2022.

Gilles DA COSTA propose que les documents relatifs à la réglementation soient partagés sur le SharePoint dans les meilleurs délais afin que les Élus du Conseil Fédéral puissent émettre leurs observations et remarques en amont du vote.

Le Président souscrit à cette idée. Il en informera Gilles ZOPPI, président du Conseil Fédéral. S'agissant du Bureau Exécutif, il validera la réglementation le 6 octobre 2022.

Il remercie Ludivine DESMONTS-MORNET d'avoir travaillé à la préparation du support de communication durant ses congés d'été, support qui a d'ores et déjà reçu des retours positifs de la part de présidents de Comités Régionaux pour sa qualité et sa clarté.

Yannick POUÉY déclare qu'il convient en outre de revoir la réglementation médicale de la FFC et d'y apporter les modifications nécessaires pour le 31 décembre 2022.

Éric MEINADIER confirme qu'il est en effet nécessaire de retravailler en profondeur la réglementation médicale afin qu'elle soit plus en phase avec les dernières évolutions. Aussi le planning est-il le suivant :

- octobre 2022 : prise de décision concernant les évolutions de la liste des catégories sportives soumises à la Surveillance médicale réglementaire (SMR) ;
- novembre 2022 : présentation au Bureau Exécutif de la réforme de la SMR qui sera validée ultérieurement par le Conseil Fédéral ;
- décembre 2022 : présentation de la nouvelle réglementation médicale, hors le sujet relatif des certificats médicaux qui sera présenté au mois de juin 2023.

## **VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION**

Ludivine DESMONTS-MORNET détaille le lancement des premières étapes de la communication relative à la réforme des licences et de l'activité :

- le partage de la brochure avec les clubs et les comités au travers d'un emailing dédié ;
- la mise à jour du site Internet ;

- le partage sur les réseaux sociaux ;
- l'interview du Président avec Direct Vélo.

Plusieurs internautes ont fait part de leurs avis pour le moins mitigés, notamment sur les sujets suivants :

- la hausse des tarifs ;
- la baisse perçue du nombre d'organisations (en particulier sur la Route) ;
- la disparition de la catégorie U19 ;
- la mise en avant des licences individuelles : les clubs ont exprimé leur crainte sur la pérennité du système actuel.

Eu égard à ces retours, il importe de poursuivre les efforts de communication sur les organisations et sur la tarification dont la hausse est liée à l'augmentation des coûts généraux et des assurances.

Le Président déclare avoir été alerté au sujet d'une chute de participation aux organisations Route depuis la mi-mai. Il semblerait qu'une grande majorité des compétitions n'aient plus lieu durant les mois d'été en raison des congés. De fait, la question de la saisonnalité se pose de manière prégnante, ainsi que la nécessité de mener une réflexion approfondie sur ce que souhaitent les pratiquants en termes d'activité estivale.

Ludivine DESMONTS-MORNET annonce que la plateforme VOD a été lancée cet été lors des Championnats de France de l'Avenir. Cette plateforme a pour vocation de diffuser tous les événements qui ne bénéficient pas d'une retransmission télévisée.

Les données concernant ce lancement sont les suivantes :

- 2606 personnes ont créé un compte (gratuit) ;
- Possibilité d'accéder à sept courses en direct ;
- 11 000 vues versus 9 000 sur Facebook ;
- la course Cadet a engrangé l'audience la plus élevée.

Le Président salue le travail effectué pour la mise en place de cette plateforme.

Ludivine DESMONTS-MORNET évoque ensuite les réseaux sociaux et détaille les résultats de France BMX comme suit :

- 4 177 followers sur Instagram ;
- 334 publications au mois de juillet, soit plus de 10 par jour ;
- chaque publication a été vue par plus de 10 000 fans ;
- création de contenus adaptés, tels que des stories, des réels, des vidéos, etc.

Ces informations témoignent du succès de France BMX auprès de sa communauté.

De manière plus générale, l'intense actualité sportive de cet été a été fortement relayée dans les médias à la faveur de communiqués de presse et de visuels dédiés. De plus, il est certain que les excellents résultats sportifs des athlètes ont contribué à cette médiatisation.

Pour information, le résumé de la course masculine de Cholet a réuni 1,3 million de téléspectateurs sur France Télévision et celui de France BMX diffusé lors du Tour de France a été suivi par 985 000 téléspectateurs. Ludivine DESMONTS-MORNET adresse toutes ses félicitations à son équipe pour la qualité de leur travail.

S'agissant des Championnats de France Freestyle qui auront lieu du 23 au 25 septembre 2022 pour lesquels la communauté Flat a été mobilisée, ils seront diffusés sur MCS Extrême et seront l'objet d'une campagne CRM (email envoyé aux licenciés les invitant à assister à l'événement).

Quant aux Championnats du monde Piste, plusieurs actions sont prévues pour assurer leur promotion et développer le trafic de la billetterie telles que :

- des campagnes digitales ;
- un emailing ciblé à l'ensemble de la base de données Île-de-France Paris 2024 ;
- le tournage Web d'une série avec les équipes de France Sprint et Endurance les 12 et 13 septembre ;
- des communications croisées (box Pédaleur ; RER C ; la Véloscénie ; trois campagnes d'affichage sur les abris de bus de Montigny et de Saint-Quentin-en-Yvelines, et dans les vélos stations de Saint-Quentin-en-Yvelines) ;
- des spots promotionnels à l'UGC Cité Ciné de Saint-Quentin-en-Yvelines durant quatre semaines et une distribution de flyers.

Gilles DA COSTA évoque le concept du métavers (monde virtuel et immersif) et s'interroge sur les opportunités que pourrait offrir cette expérience à la Fédération.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique que certains grands acteurs du sport travaillent d'ores et déjà sur le concept du métavers. S'agissant de la FFC, l'équipe de communication mènera une réflexion sur ce sujet.

Le Président souligne que cette réflexion doit être menée avec des structures spécialisées pour déterminer si ce modèle innovant est pertinent pour la FFC.

## **VII. COMMISSIONS**

### **1. Route**

Nicolas ANDRÉ procède à la présentation des effectifs N Route pour 2022 et 2023 comme suit :

## **N1 HOMMES**

### **Effectif minimum 2022 pour la labellisation**

- 14 coureurs 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie minimum (sauf Juniors) – Pas de maximum dont 4 coureurs 1<sup>ère</sup> catégorie.

### **Effectif minimum 2023 pour la labellisation**

- 14 coureurs<sup>1</sup> minimum Élite Route — Pas de maximum\*.

*\*Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (14 + autres coureurs) seront Élite.*

- Les licences Open pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

*1— Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs de la structure.*

## **N2 Hommes**

### **Effectif minimum 2022 pour la labellisation**

- 10 coureurs 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie minimum (sauf Juniors) – Pas de maximum dont 6 coureurs 1<sup>ère</sup> catégorie.

### **Effectif minimum 2023 pour la labellisation**

- 10 coureurs<sup>1</sup> minimum Élite Route — Pas de maximum\*.

*\*Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (10 + autres coureurs) seront Élite.*

- Les licences Open pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

*1— Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs de la structure.*

## **N3 HOMMES**

### **Effectif minimum 2022 pour la labellisation**

- 8 coureurs 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie minimum, dont 4 coureurs 1<sup>ère</sup> catégorie.

### **Effectif minimum 2023 pour la labellisation**

- 6 coureurs<sup>1</sup> minimum Élite Route — Pas de maximum\*.

*\*Tous les coureurs déclarés dans l'effectif initial (4 + autres coureurs) seront Élite.*

- Les licences Open pourront être aussi distribuées aux licenciés du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

*1— Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 8 meilleurs coureurs de la structure.*

## **N1 FEMMES**

### **Effectif déclaré 2022**

- 8 à 12 coureuses 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie minimum dont :
  - 3 coureuses minimum de 1<sup>ère</sup> catégorie ou Juniors Relève et Espoirs ;
  - 3 coureuses maximum Juniors non listées Relève ou Espoirs.

### **Effectif déclaré 2023**

- 6 coureuses<sup>1</sup> Élite Route minimum — Pas de maximum\*.

*\*Toutes les coureuses déclarées dans l'effectif (6 + autres coureuses) seront Élite.*

- Les licences Open pourront être aussi distribuées aux licenciées du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

*1— Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 6 meilleures coureuses de la structure.*

## **N2 FEMMES**

### **Effectif déclaré 2022**

- 6 coureurs à 12 coureuses - 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> catégorie, Juniors dont 3 coureuses 1<sup>ère</sup> catégorie maximum.

### **Effectif déclaré 2023**

- 6 coureuses minimum, dont 3 coureuses<sup>1</sup> Élite Route minimum.
- Les licences Open pourront être aussi distribuées aux licenciées du club, sans faire partie de l'effectif déclaré initial de la structure.

*1— Pour la classification des structures sur la base des critères sportifs, le calcul est effectué sur les 6 meilleures coureuses de la structure.*

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition des effectifs N Route pour 2022 et 2023 détaillée ci-dessus.

*La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.*

## **2. Pumptrack**

Éric JACOTÉ expose la réglementation du Pumptrack dont une grande partie des articles sont issus de la réglementation de l'UCI (cf. annexe).

Les grands principes sont approuvés et les quelques détails qui restent à préciser seront présentés au prochain bureau exécutif.

Éric JACOTÉ précise que la Commission Nationale œuvre actuellement à l'élaboration d'une Coupe de France et d'un Championnat de France.

Gilles DA COSTA indique qu'il conviendra alors d'intégrer les droits d'organisation afférents dans la tarification fédérale.

## **3. Cyclo-cross**

Sylvain DUPLOYER procède à la présentation des labellisations des Teams Cyclo-cross 2022-2023 comme suit :

### **Équipe Cyclo-cross UCI**

- Podiocom Cyclo-cross — Centre-Val de Loire ;
- Team Motrio Safir Ganova – Auvergne-Rhône-Alpes.

### **Teams Cyclo-cross FFC**

- Van Rysel Cyclo-cross Racing Team — Bourgogne-Franche Comté.

Le Président met aux voix les propositions de labellisations suscitées.

*Les labellisations sont approuvées à l'unanimité.*

## **4. Jeunesse**

*Une vidéo résumant le Trophée de France des Jeunes Cyclistes 2022 (TFJC) est projetée en séance.*

Le Président adresse toutes ses félicitations à Cathy MONCASSIN pour l'organisation de cet événement après deux années d'interruption en raison de la crise sanitaire.

Il suggère que la vidéo soit diffusée à l'ensemble des clubs fédéraux.

Nicolas ANDRÉ indique qu'une réunion se tiendra lundi 12 septembre 2022 pour effectuer un bilan de cette édition et lancer des pistes de travail pour celle de 2023.

## **VIII. FINANCES**

Gilles DA COSTA aborde le sujet de la préparation budgétaire et rappelle que l'orientation afférente sera soumise au Bureau Exécutif du mois d'octobre, tandis que le budget 2023 sera soumis au Bureau Exécutif du mois de novembre. À noter que 2023 sera une année singulière, car les comptes devront intégrer les locaux de Trappes ; la réforme des licences et de l'activité ; le nouveau contrat d'assurance et les éléments en lien avec Paris 2024.

S'agissant du rapprochement budgétaire, les données sont pour le moins positives, car le résultat cumulé à fin juillet s'établit à 1 064 k€ versus -104 k€ prévus, soit une différence de 1 168 k€.

Christophe XHONNEUX explicite que cet écart provient principalement :

- de la DTN : +617 k€ versus le budget rectificatif ;
- des Services généraux et vie associative : écart de 286 k€ ;
- de la DERS : écart de 133 k€ ;
- des autres activités (partenariats, sites VTT) : écart de 131 k€.

À noter que ces résultats sont en partie liés à des effets calendaires ou au mode de mensualisation du budget.

S'agissant plus précisément des directions, les détails sont les suivants :

### **Services généraux et vie associative**

- reliquat de l'enveloppe « Tous en selle » qui reste mobilisable pour des projets soumis au Bureau Exécutif et qui génère mécaniquement un écart favorable de 77 k€ ;
- Sous-consommation sur les postes honoraires d'avocats, mais les comptabilisations ne sont pas linéaires. Ces postes ne sont généralement pas en économie en fin d'exercice (écart de 70 k€) ;
- sous-consommation sur les lignes communication et développement (71 k€) généralisée à plusieurs lignes (site Internet, plateforme VOD, réseaux sociaux, nouveaux projets) ;
- économie de 28 k€ sur le fonctionnement des commissions (une seule commission a un niveau cumulé élevé à fin juillet). Cependant, le budget lissé mensuellement conjugué à la période estivale peut laisser penser que ces économies sont en partie calendaires.

De manière générale, les centres de coût liés à la vie fédérale sont en légère surconsommation par rapport au budget.

### **DTN**

Le résultat, prévu initialement à -1 675 k€, s'élève à -1 058 k€. Les écarts concernent essentiellement le développement (écart favorable de 301 k€) et la performance (écart favorable de 351 k€). Les produits sont supérieurs de 52,5 k€ au budget en raison de l'octroi d'une subvention pour la transformation numérique.

### **DERS**

Le résultat est de -387 k€, alors que le résultat prévisionnel était de -520 k€. Les écarts favorables proviennent principalement des charges de structures pour 68 k€ ; des épreuves officielles pour 101 k€ et des Championnats de France pour 72 k€.



Quant aux Championnats du monde de BMX, ils affichent pour l'heure une perte de 113,5 k€. Des éléments doivent encore être intégrés, telle une subvention régionale, pour finaliser le résultat de cet événement.

Nicolas ANDRÉ précise que les comptes de ces championnats devraient être à l'équilibre.

### **Autres directions**

L'écart favorable de 131 k€ est lié majoritairement à la partie partenariats/sponsoring et stock pour 84 k€, et les sites VTT pour 29 k€ en raison de charges plus faibles.

La situation de France Cyclisme demeure stable avec 2 k€ de mieux.

Gilles DA COSTA explique que la prochaine situation des comptes fédéraux devra être la plus fine possible. Pour ce faire, il importe que le nombre de retards soit minime et les éventuels aléas anticipés.

Le Président confirme qu'il est absolument nécessaire d'être vigilant et rigoureux sur ce point afin que la visibilité soit la plus précise possible.

### **IX. POINT PARIS 2024**

Marie-Françoise POTEREAU déclare que la Fédération a déposé son dossier dans le cadre du projet relatif au parcours de la flamme pour lequel elle a émis plusieurs propositions de sites. La sélection des dossiers prendra en compte les critères tels que : le respect de la parité ; l'inclusion du handicap et de toutes les générations ; l'implication des licenciés locaux.

Un kit relatif au label « Terre de jeux » sera transmis au service communication. Il comprendra plusieurs éléments, dont le logo que les différents acteurs fédéraux pourront décliner sur leurs documents.

Nicolas ANDRÉ annonce que la plateforme des bénévoles de la FFC est totalement opérationnelle. Elle compte actuellement 150 candidats. Les différentes communautés seront activées afin d'accroître ce nombre. La liste des personnes sélectionnées devra être remise au COJO le 30 septembre 2022.

Marie-Françoise POTEREAU indique que les animations des prochains mois seront présentées au personnel fédéral le 7 octobre 2022 afin de l'impliquer pleinement dans cet événement.

### **X. RÉUNION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DES COMITÉS RÉGIONAUX DES 14 ET 15 SEPTEMBRE**

Yannick POUEY fait valoir qu'il importe de faire preuve de clarté et de pédagogie lors de la présentation de la réforme des licences et de l'activité au personnel administratif.

Il ajoute que Christophe LAVERGNE sera présent lors de cette réunion à laquelle un grand nombre de personnes devraient être présentes.

## **XI. ÉPREUVES OFFICIELLES**

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2022 les épreuves suivantes :

### **Cyclo-cross**

Interrégion Nord-Est

- Brumath, le 9 octobre 2022.

Interrégion Sud-Est

- Issoire, le 2 octobre 2022.

Interrégion Sud-Ouest

- Cadouin, le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

*Les épreuves suscitées sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.*

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

*Aucune question diverse n'est soulevée en séance.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 25.**

**La prochaine réunion est prévue le jeudi 6 octobre 2022.**

Le Président

Le Secrétaire général

**Michel CALLOT**

**Yannick POUÉY**